Rapport sur les Orientations Budgétaires

D.O.B. 2026

Budget annexe
Production Energie

Réunion du conseil communautaire du 17 décembre 2025

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 17 décembre 2025

Rappels réglementaires

Depuis la **loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions**, les départements ont obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire.
La **loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République** a étendu cette obligation aux communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements et dispose que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.
La **loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République** a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires et prévoit un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport, le ROB, élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de budget.

Enfin, **la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022** prévoit une présentation des objectifs concernant :
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'État et faire l'objet d'une publication, conformément au **décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB**.
Le DOB doit permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la communauté de communes et des budgets annexes en tenant compte des projets retenus.

Le 1er budget primitif du budget annexe « Production Energie » a été adopté en Conseil de Communauté le 3 avril 2024.

La société est créée depuis le 31 décembre 2024.

Les premiers mouvements financiers en fonctionnement interviendront en décembre 2025 (paiement des factures Enedis) ou début 2026 + le loyer d'environ 15 000€ (prorata de juin à décembre).

Bien que difficilement quantifiable à ce stade, l'impact apparaît déjà sur le budget principal de la CCPV, avec une diminution des dépenses énergétiques, passant de 179 000 € en 2024 à une projection de 140 000 € en 2025 (projection arrêtée au 1er décembre ; dépense au compte 60612 : 115 000 €).

Analyse rétrospective | Perspectives 2026

fonctionnement

investissement

Dépenses	CA 2024	CAA 2025
011- Charges à caractère général	0,00 €	0,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert - stock	0,00 €	0,00 €
043 – Frais accessoires	0,00 €	0,00 €
65 – Autre charges	0,00 €	0,00 €
66 – Charges financières	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €

Recettes	CA 2024	CAA 2025
042 – Opérations d'ordre variation de stock	0,00 €	0,00 €
043 – Charges financières	0,00 €	0,00 €
70 – Produit des services	0,00 €	25 000,00 €
74 – Dotations et participations	0,00 €	0,00 €
75 - Autres	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	25 000,00 €

Dépenses	CA 2024	CAA 2025	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	-
27 - AUTRES IMMOBILATIONS FINANCIERES	1 750,00 €	30 838,00 €	Participation à la SAS Solaire Participatif Viganais
Total	1 750,00 €	30 838,00 €	

Recettes	CA 2024	CAA 2025	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 750,00 €	30 838, 00 €	Subvention de fonctionnement du budget annexe production énergie
Total	1 750,00 €	30 838,00 €	

Analyse rétrospective | Perspectives 2026

Fonctionnement | Investissement

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	30 000,00 €	32 000,00 €	**62 000,00 €**
	RÉALISATIONS	25 000,00 €	30 838,00 €	**55 838,00 €**
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	30 000,00 €	32 000,00 €	**62 000,00 €**
	RÉALISATIONS	0,00 €	30 838,00 €	**30 838,00 €**
	RÉSULTATS DE CLÔTURE 2025	**25 000,00 €**	**0,00 €**	**25 000,00 €**
RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2024		0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
RÉSULTAT CUMULÉ		25 000,00 €	0,00 €	**25 000,00 €**
RESTE À RÉALISER		**DÉPENSES**	**RECETTES**	**SOLDE**
SECTION INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
		FONCTIONNEMENT	**INVESTISSEMENT**	**TOTAL**
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025		**25 000,00 €**	**0,00 €**	**25 000,00 €**

Analyse rétrospective | Perspectives 2026

La communauté de communes va participer au fonctionnement du budget Production Énergie à hauteur de 25 000 € comme le stipule la délibération n°09 du 19 juin 2024.

Cette somme sera ventilée sur l'article 70871.